



Les entreprises de Guadeloupe créées via le dispositif

"Projet Initiative Jeune"

Les DOM en général et la Guadeloupe en particulier sont confrontés à un sous-emploi structurel. Le taux de chômage est trois fois supérieur à celui de l'hexagone.

Concernant les jeunes, la situation est encore plus préoccupante : ils sont deux fois plus souvent au chômage que les autres. Devant ces difficultés structurelles, toutes les pistes de lutte contre le chômage doivent être envisagées, y compris celles tendant à développer l'activité.

Le Projet Initiative Jeune (PIJ) Création⁽¹⁾ s'inscrit dans cette démarche. C'est une mesure qui vise à encourager le développement du secteur productif en fournissant une aide en capital au jeune créateur d'entreprise. Par ailleurs, l'entrepreneur en créant son activité crée aussi son propre emploi et peut percevoir des revenus.

Les créateurs bénéficiant du dispositif sont majoritairement des hommes, jeunes, diplômés auparavant au chômage, qui montent leur structure seuls sans associé, avec généralement peu de moyens.

L'aide PIJ représente souvent une fraction non négligeable de l'investissement de départ, signe de la faiblesse des moyens au démarrage.

Trois ou quatre ans après leur démarrage, les entreprises créées avec le PIJ, principalement dans les services, le commerce et la construction, restent de petites structures réalisant un chiffre d'affaires modeste (deux entreprises sur trois réalisent moins de 30 000 € HT annuel). Deux créateurs PIJ sur trois déclarent retirer peu de revenus de leur entreprise. Parmi eux, moins de la moitié bénéficie d'autres ressources.

Leur clientèle est essentiellement une clientèle «grand public» de voisinage. L'accès à une clientèle d'entreprise est moins fréquente (25%), voire marginale concernant les administrations.

Le taux de survie des entreprises après trois ou quatre ans d'activité atteint 66,8% ; un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne de l'ensemble des créations en Guadeloupe (71%). Si ce taux apparaît faible, il concerne une population jeune, moins expérimentée, antérieurement au chômage avec peu de moyens investis dans leurs projets. Autant d'éléments a priori défavorables qui conduisent à nuancer ce taux de survie.

Les entrepreneurs «PIJ» sont plutôt satisfaits de leur création. Ils ont une vision optimiste sur l'avenir de leur entreprise même si la projection dans le futur est insuffisamment préparée par de l'investissement ou de la formation. Plus d'un dirigeant sur deux pense développer son entreprise et accroître sa clientèle. Les créateurs d'entreprises PIJ ont par contre une opinion plus mitigée concernant les cabinets conseils destinés à les accompagner pendant les trois premières années. Plus d'un dirigeant sur deux y a eu recours mais 41,9% juge l'aide reçue minimale ou insuffisante.

40% des créateurs PIJ n'auraient pas créé leur entreprise sans ce dispositif. Le caractère incitatif de la mesure est indéniable. Par ailleurs, l'impact sur l'emploi est loin d'être négligeable, avec des emplois directs créés et des emplois induits.

(1) Le PIJ a deux volets :

I - LES ENTREPRISES ET LES BENEFICIAIRES DU PIJ

Les entreprises créées via le PIJ sont de petite taille...

Parmi les entreprises créées en 2003 et 2004, 35% réalisent toujours un chiffre d'affaires très faible (-10 000 € HT annuel hors taxe) et sont considérées comme des micro-entreprises. 23,6% réalisent un chiffre d'affaires HT dépassant 50 000 € annuel.

C'est dans l'industrie et l'agriculture que l'on rencontre le plus grand nombre d'entreprises de petite taille, en termes de chiffre d'affaires. 87,4% des entreprises agricoles réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 € HT (78.8% dans l'industrie).

La faiblesse du chiffre d'affaires dans ces deux secteurs est liée aux débouchés essentiellement locaux des nouvelles entreprises : celles-ci relèvent principalement du secteur industriel de type artisanal ou de petits exploitants agricoles qui n'ont pas vocation à produire en grandes quantités ou à exporter. Assiste t-on à la mise en place ou au maintien d'une micro-industrie ?

A l'inverse, les secteurs de la construction et des services enregistrent le plus d'entreprises de plus grande taille (en CA) : 26,9% des entreprises de la construction réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 000 \in (24,3% dans les services).

Des créations dans les services, le commerce et la construction

	Moins de 10 000 €	de 10 000 à 30 000 €	de 30 000 à 50 000 €	50000 € et plus	Ensemble
Agriculture	43,7%	43,7%	0,0%	12,6%	4,7%
Industrie	46,5%	32,3%	3,8%	17,4%	7,3%
Construction	32,0%	30,9%	10,2%	26,9%	15,6%
Commerce	34,1%	29,9%	11,9%	24,1%	26,7%
Services	33,8%	30,5%	11,4%	24,3%	45,7%
Ensemble	35,0%	31,2%	10,2%	23,6%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

... présentes dans les services, le commerce et la construction

Les entreprises créées via le PIJ sont présentes particulièrement dans les secteurs des services et du commerce (72,4%). Bien que largement majoritaire, la part de ces secteurs demeure en dessous de celle des créations comptabilisées sur l'ensemble de la Guadeloupe (81%) et même de l'hexagone (77%).

En contrepartie, la proportion des secteurs de l'industrie et de la construction est plus importante.

<u>Profil du créateur aidé :</u> <u>homme, jeune, chômeur et sur-diplômé</u>

60,4% des créateurs PIJ sont des hommes et 39,6% des femmes (contre 37% de femmes pour l'ensemble des créateurs en Guadeloupe, source Insee - SINE 2006).

Le Projet Initiative Jeune s'adresse sauf exception aux jeunes de moins de 31 ans.

Les nouveaux entrepreneurs sont âgés en moyenne de 27 ans. L'âge médian est égal à 28 ans.

A titre de comparaison, l'âge moyen de l'ensemble des employeurs de Guadeloupe à la création d'entreprise est de 38 ans (Insee - SINE 2006).

Concernant leur situation antérieure, 72% des créateurs étaient chômeurs, inscrits ou non à Pôle emploi contre 56% pour l'ensemble des créateurs de Guadeloupe (aidés ou non). 16% étaient salariés ou entrepreneurs, 3,4% étudiants et 2% en emploi aidé ou formation (CES, CEC, CEJ, CIA, CAE Dom).

En Guadeloupe, 39,6% des créateurs PIJ sont des femmes. Une part qui est supérieure à celle de l'ensemble des créateurs. (37%). La surreprésentation des femmes est probablement liée à leur présence plus importante au chômage. Pour elles, créer son entreprise permet de créer son emploi.

Les femmes sont très présentes dans le commerce et les services (89,7% contre 65,5% pour les hommes).

Dans l'agriculture et la construction plus encore que dans l'industrie, les entrepreneurs sont avant tout masculins.

Peu de femmes présentes dans la construction ou l'agriculture

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services	Ensemble
Homme	7,3%	9,1%	18,1%	25,9%	39,6%	100,0%
Femme	0,0%	9,4%	1,0%	35,2%	54,4%	100,0%
Ensemble	4,4%	9,2%	11,3%	29,6%	45,5%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: toutes entreprises

Plus d'un quart des créateurs PIJ (27,6%) est titulaire d'un baccalauréat. C'est une proportion très supérieure à ce que l'on observe pour tous les créateurs de Guadeloupe (17,5%) ou de France (17%). Par ailleurs, 31% des créateurs PIJ possèdent un diplôme inférieur au bac et 27% un diplôme d'un niveau au moins égal à bac+2.

Dans 72,5% des cas, les entreprises créées sont des structures unipersonnelles, sans associé. Dans 16% des cas, les entreprises sont créées par deux associés. Les cas où il y a plus grande multiplicité d'associés sont plus rares, la création reste bien souvent une démarche solitaire

II - CROISSANCE, PROFITS : BEAUCOUP D'APPELES, PEU D'ELUS

Un chiffre d'affaires qui peine à augmenter

66,4% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaires rester stable ou peu augmenter sur le dernier exercice connu, 10,0% ont constaté une forte hausse, 23,6% annoncent une baisse conséquente. Les entreprises réalisant le chiffre d'affaires le plus élevé enregistrent les progressions les plus fortes. Par contre, les plus petites structures ont tendance à voir leur chiffre d'affaires stagner ou fortement régresser. Après le lancement de l'entreprise, les créateurs éprouvent une certaine difficulté à entrer dans une seconde phase de développement.

Un chiffre d'affaires qui progresse peu

	A beaucoup augmenté	Stable, ou a peu augmenté	A beaucoup diminué	Ensemble
Moins de 10 000 €	0,8%	56,2%	43,0%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	9,1%	73,4%	17,5%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	5,2%	83,8%	11,0%	100,0%
50 000 € et plus	27,0%	64,5%	8,5%	100,0%
Ensemble	10,0%	66,4%	23,6%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

La Création d'Entreprise

L'aide à la Mobilité permet à un jeune de suivre une formation professionnelle hors du département quand elle ne peut pas se faire sur place. Le volet mobilité n'entre pas dans le champ de cette étude.

Le marché visé est un marché de très grande proximité, à 74,9% composé d'une clientèle locale, voire de voisinage. Le niveau régional regroupe 16,3% des ventes. Les niveaux national ou international ne représentent que 8,8%. La clientèle est d'autant plus locale que le chiffre d'affaires est faible.

La clientèle des entreprises PIJ est aux deux tiers le grand public et les particuliers. Les entreprises représentent 25% seulement des clients. Les administrations représentent une clientèle marginale (6,8%). L'accès aux marchés publics présente probablement des contraintes supplémentaires pour ces entreprises.

Un financement initial malaisé

L'aide PIJ permet à de nombreux entrepreneurs de financer une part non négligeable de leurs investissements de démarrage. Si pour 40,3% des entreprises en activité, cette aide correspond à moins de 25% des montants engagés, elle représente néanmoins plus de la moitié des apports dans l'investissement de départ pour une entreprise sur trois. Au travers de l'importance de l'aide PIJ, c'est la faiblesse des moyens au démarrage qui ressort.

L'aide PIJ conséquente pour une entreprise sur trois (la part de l'aide PIJ dans l'investissement de départ)

	Moins de 25%	de 25 à 50%	de 50 à 75%	de 75 à 100%	Ensemble
moins de 10 000 €	33,3%	30,4%	28,0%	8,3%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	32,2%	28,7%	26,0%	13,1%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	39,1%	26,4%	27,7%	6,8%	100,0%
50 000 € et plus	59,9%	25,4%	10,1%	4,6%	100,0%
Ensemble	40,3%	28,2%	22,8%	8,7%	100,0%

Source enquête PIJ DRTEFP, traitement SEPES (Remarque : 57 non répondants) - Champ : entreprises actives

La majorité des créateurs finance également leur création par apport personnel. Ainsi, 72% de ceux déclarant disposer d'autres financements citent l'existence d'un apport personnel. Mais d'autres financements existent accessoirement. Sont cités l'aide des proches (14,5%), l'emprunt bancaire (11,3%) ou l'aide de collectivités (plusieurs réponses simultanées étant possibles).

Notons toutefois le faible recours à l'emprunt bancaire, signe d'une grande difficulté d'accès au crédit lors de la création de l'entreprise ou d'une absence de besoin liée à la taille des projets.

Autres financements à la création

	Non	Oui	Ensemble
moins de 10 000 €	21,6%	78,4%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	19,2%	80,8%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	13,0%	87,0%	100,0%
50 000 € et plus	11,0%	89,0%	100,0%
Ensemble	17,5%	82,5%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ : entreprises actives

Une trésorerie fragile

Sur les deux dernières années, 47,0 % des dirigeants d'entreprises encore actives annoncent des problèmes de trésorerie. Les entreprises les plus touchées sont

celles réalisant un chiffre d'affaires plus important (50 000 € HT annuel et plus) et les plus petites.

Si les entreprises les plus importantes, en termes de chiffre d'affaires, sont probablement les plus solides, elles ont aussi des besoins de fonds de roulement plus importants. Les plus petites réussissent probablement «à faire sans».

Des problèmes de trésorerie fréquents

	Non	Oui	Ensemble
Moins de 10 000 €	45,5%	54,5%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	59,5%	40,5%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	59,0%	41,0%	100,0%
50 000 € et plus	53,0%	47,0%	100,0%
Ensemble	53,0%	47,0%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

Défauts ou retards de paiement des clients sont les principales causes de problèmes de trésorerie.

Cela représente 48,8% des motifs de trésorerie fragilisée. Difficulté d'accès au crédit et exigences des fournisseurs sont les autres causes déclarées dans les difficultés de trésorerie. Un endettement trop fort peut également être source de difficultés, même si ce motif est moins fréquent (10,6%).

Les entreprises gèrent leur trésorerie de plusieurs manières. 32,6% par découverts bancaires, emprunts bancaires ou autres, dont plus de la moitié en découvert bancaire. 24,1% par autofinancement, 13,0% par obtention de délais de paiement, 46,3% sur ressources personnelles (plusieurs réponses simultanées étant possibles).

<u>Projection dans l'avenir insuffisante :</u> peu de formation et d'investissement

Sur les deux dernières années, 30,9% des dirigeants (ou une autre personne de l'entreprise) a suivi une ou plusieurs séances de formation.

Peu de formation suivie par un membre de l'entreprise au cours des deux dernières années

Formation suivie	Non	Oui	Ensemble
Moins de 10 000 €	74,2%	25,8%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	73,6%	26,4%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	55,5%	44,5%	100,0%
50 000 € et plus	61,9%	38,1%	100,0%
Ensemble	69,1%	30,9%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

Sur les deux dernières années, 59,6% des entreprises actives ont investi. Parmi elles, les montants investis sont néanmoins faibles avec moins de 10 000 € dans 47,6% des cas.

A l'autre extrémité, 32,8% des dirigeants déclarent plus de 20 000 € d'investissement.

Investissement réalisé au cours des deux dernières années

	Non	Oui	Ensemble
Moins de 10 000 €	43,7%	56,3%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	45,9%	54,1%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	42,2%	57,8%	100,0%
50 000 € et plus	27,3%	72,7%	100,0%
Ensemble	40,4%	59,6%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

Dans une entreprise sur deux, l'investissement ne dépasse pas 10 000 Euros

Investissement	Moins de 2000 €	de 2 à moins de 10 000 €	de 10 à moins de 20 000 €	20 000 € et plus	Ensemble
moins de 10 000 €	14.9%	48.5%	20.1%	16.5%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	8.4%	47%	24.4%	20.2%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	0%	48%	10.5%	41.5%	100,0%
50 000 € et plus	3.7%	18%	17.5%	60,8%	100,0%
Ensemble	8.4%	39.2%	19.6%	32.8%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES Champ: entreprises actives ayant investi

Les revenus générés par l'entreprise sont faibles

Deux responsables sur trois déclarent ne pas percevoir un revenu suffisant de leur entreprise.

Parmi ceux qui déclarent ne pas percevoir un revenu suffisant, un peu moins de la moitié (45,3%) bénéficie d'autres ressources, que ce soit le revenu du conjoint, des revenus d'activité salariée ou d'autres origines (locations, placements, rentes, dons...).

Des revenus générés par l'entreprise insuffisants

Revenus insuffisants	Oui	Non	Ensemble
moins de 10 000 €	80,9%	19,1%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	61,2%	38,8%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	59,5%	40,5%	100,0%
50 000 € et plus	52,7%	47,3%	100,0%
Ensemble	65,9%	34,1%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

C'est parmi les entreprises générant les plus petits chiffres d'affaires que l'on rencontre le plus d'entrepreneurs déclarant ne pas retirer de leur entreprise des revenus suffisants.

L'entreprise, de part sa création récente, peut donc être «conjoncturellement» insuffisamment génératrice de revenus, ce qui n'est pas étonnant : les entreprises étudiées sont encore en développement et n'ont pas toujours atteint leur rythme de croisière. Mais pour certains, il est probable que l'entreprise ne constituera sur le long terme qu'une activité d'appoint, en termes d'activité et de revenus. Un dirigeant sur quatre ne

retirant pas assez de revenu de son entreprise déclare par ailleurs des revenus salariés.

Disposition d'autres revenus

	Non	Oui	Ensemble
moins de 10 000 €	47,4%	52,6%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	65,6%	34,4%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	53,4%	46,6%	100,0%
50 000 € et plus	55,4%	44,6%	100,0%
Ensemble	54,7%	45,3%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES

Champ : entreprises actives dont le dirigeant déclare ne pas en retirer suffisamment de revenu

III - SURVIE ET IMPACT SUR L'EMPLOI

Une survie légèrement inférieure à la moyenne

Après trois ou quatre ans d'activité, les entreprises créées via un PIJ ont un taux de survie de 66,8% légèrement inférieur à la moyenne. En effet, le taux de survie à trois ans pour l'ensemble des entreprises, aidées ou non (enquête SINE de l'Insee) s'élève à 71% en Guadeloupe (68% pour la France hexagonale).

Cette survie «moyenne», qui peut paraître faible pour des entreprises «aidées», est cependant à nuancer car plusieurs éléments ne sont pas des facteurs favorables quant à la réussite du projet.

La population suivie est relativement jeune (et donc moins expérimentée).

La population suivie est antérieurement souvent au chômage, ce qui n'est pas habituellement considéré comme un élément favorable à la survie de l'entreprise (même si cela n'apparaît pas déterminant dans cette étude). Le taux de survie des entreprises créées (via le dispositif PIJ) par des chômeurs en Guadeloupe vaut 69,5% après trois ou quatre ans d'existence. Celui de ceux antérieurement salariés ou entrepreneurs vaut 62,2%.

Par ailleurs, la «Qualité» des projets a pu également souffrir d'autres éléments défavorables (très faible capacité d'investissement des entrepreneurs....).

Pour une population «à risque», le taux de survie n'est donc pas si faible qu'il n'y paraît...

Une forte survie dans la construction

La construction présente un taux de survie élevé (89,8%). L'industrie affiche le taux le plus faible (56,6%).

Un élément d'explication : au cours des deux dernières années, les entreprises de la construction ont réalisé trois fois plus d'investissements «importants» que dans l'industrie. A l'inverse, les petits investissements (-10 000 €) sont majoritaires dans l'industrie.

Les services ont un taux dans la moyenne (66,6%), le commerce un peu moins (60,8%). Ces deux derniers secteurs regroupant l'essentiel des entreprises.

Les taux de survie des entreprises créées par les hommes sont supérieurs (70,8% contre 61,4% pour les femmes). La spécialisation sexuée des secteurs d'activité ne favorise pas les femmes, les hommes étant plus présents dans les secteurs à survie plus marquée.

DY EFP Guadeloupe - Mai 2009

Engager des moyens pour survivre

L'importance des moyens financiers engagés à la création est un gage d'une survie plus forte.

C'est aussi un signe de la capacité à mobiliser des fonds ou encore une façon (brute !) de mesurer l'engagement de l'entrepreneur (au vu des fonds qu'il risque).

Les entreprises toujours actives sont davantage celles dont le PIJ a constitué une part peu importante dans le capital engagé à la création de l'entreprise.

Survie selon la part de la subvention PIJ dans les investissements de départ

entreprise active	Non	Oui	Ensemble
moins de 25%	24,2%	75,8%	100,0%
de 25 à 50%	31,4%	68,6%	100,0%
de 50 à 75%	34,5%	65,5%	100,0%
de 75 à 100%	36,5%	63,5%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: toutes entreprises

La survie s'améliore aussi nettement en présence d'autres financements à la création.

45% des entreprises n'ayant que l'aide PIJ en apport de capital à la création n'ont pas survécu trois ans après. Pour celles disposant d'autres financements, ce taux ne dépasse pas les 30,0%.

Survie optimale pour les créateurs à Bac+2.

Syrvie selon le diplôme dy créateur

	Non	Oui	Ensemble		
CAP, BEP, BEPC	30,9%	69,1%	100,0%		
Bac	40,2%	59,8%	100,0%		
Bac+2	27,0%	73,0%	100,0%		
Bac+3 et plus	32,6%	67,4%	100,0%		
autres	31,2%	68,8%	100,0%		
Ensemble	33,0%	67,0%	100,0%		

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: toutes entreprises

La survie est également forte pour les cadres (88,6%) et ouvriers qualifiés (71,1%) créateurs. Elle est un peu plus faible pour les employés (63,4%) ou les techniciens (67,7%). 59,4% des créateurs déclarent qu'ils auraient créé avec ou sans l'existence du dispositif PIJ.

Parmi eux, 74,9% sont toujours actifs trois ans plus tard. Parmi ceux qui n'auraient pas créé d'entreprise sans le PIJ, on ne compte que 54,6% d'entreprises toujours actives.

La qualité du projet, la motivation sont donc des éléments forts de survie.

Deux profils distincts de créateurs différents se dégagent : Ceux qui ont besoin absolument du PIJ pour créer leur entreprise, n'ayant pas assez de moyen pour démarrer avec leurs seules ressources, déclarent qu'ils n'auraient pas créé sans cette aide. Ceux ensuite qui bénéficient du PIJ, mais qui auraient quant même entrepris sans cette aide (six créateurs sur dix).

Un impact non négligeable sur l'emploi

Les entreprises créées en 2004-2005 et encore existantes en 2008 ont généré 1 450 emplois permanents (salarié et non salarié) auxquels il faut ajouter 80 emplois autres (stagiaires, apprentis).

En ne considérant que les entreprises dont le dirigeant déclare qu'il n'aurait pas créé sans le PIJ, c'est 400 emplois permanents salariés et non salariés qui n'auraient pas vu le jour sans cette aide pour les entreprises créées en 2004-2005.

Concernant l'avenir, la majorité des créateurs déclarent penser maintenir leur activité ou la développer, ce qui devrait avoir des conséquences positives sur l'emploi. Mais certains pensent devoir fermer ou vendre leur entreprise, ce qui mettrait en péril une centaine d'emplois parmi ceux existants.

Cas des entreprises fermées

La cessation d'activité de l'entrepreneur rime généralement avec la fermeture de l'entreprise.

Parmi les entreprises «cessées», 2,5% d'entre elles seulement ont ensuite été vendues ou transmises.

En cas de fermeture, 12,1% des anciens dirigeants dirigent une autre entreprise (effet d'aubaine ?) mais 50,8% deviennent salarié d'une autre entreprise.

Les autres - un gros tiers - sont au chômage, en formation ou inactifs.

Parmi les motifs de cessation, le motif «chiffre d'affaires insuffisant» se détache avec 47,2%. Le motif «événement exceptionnel» (sinistre, maladie, décès, grève) représente 33,2%. On rencontre aussi les cas «difficulté d'approvisionnement» ou «projet inadapté».

IV - LE POINT DE VUE DES CREATEURS D'ENTREPRISES

Une opinion optimiste sur l'activité passée et future

Sur les exercices antérieurs, 59,1% des créateurs pensaient accroître fortement leur activité, les autres estimant pouvoir juste la maintenir à son niveau.

A l'opposé, 17,3% des dirigeants d'entreprises actives ont plutôt été pessimistes dans le passé. Ils déclarent avoir principalement tenté de sauvegarder leur activité depuis le démarrage de leur entreprise.

Objectifs depuis la création de l'entreprise

	accroître fortement son activité	maintenir on activité	tenter de sauvegarder son activité	Ensemble
moins de 10 000 €	48,6%	28,9%	22,5%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	56,7%	25,8%	17,5%	100,0%
de 30000 à 50 000 €	71,8%	17,2%	11,0%	100,0%
50 000 € et plus	72,2%	15,9%	11,9%	100,0%
Ensemble	59,1%	23,6%	17,3%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

Sur leur vision du futur, 53,4% des dirigeants sont optimistes et pensent développer leur entreprise (plus d'investissement, de clientèle...).

63% des entrepreneurs pensent en particulier que leur clientèle va se développer à l'avenir. Beaucoup pensent maintenir la situation actuelle mais 16,8% pensent devoir redresser une situation difficile et 9,3% fermer ou vendre (plusieurs réponses simultanées étant possibles).

37% des entreprises pensent également embaucher un ou plusieurs salariés dans les 12 prochains mois, cette proportion étant relativement stable, quelque soit la taille de l'entreprise (en chiffre d'affaire).

Prévisions d'embauche à 12 mois

	Non	Oui	Ensemble
moins de 10 000 €	64,0%	36,0%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	61,0%	39,0%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	71,4%	28,6%	100,0%
50 000 € et plus	60,5%	39,5%	100,0%
Ensemble	63,0%	37,0%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

Activité des cabinets conseil : peut mieux faire...

56,9% des entreprises actives ou fermées ont bénéficié de l'aide d'un cabinet conseil (44,7% rarement ou occasionnellement, avec de un à quatre contacts, 12,2% souvent, avec cinq contacts ou plus).

L'impact de l'aide du cabinet conseil sur la survie de l'entreprise n'apparait pas déterminant. On observe que les entreprises les plus aidées sont celles qui disparaissent le plus. Peut-être que le conseil est resté trop superficiel pour pouvoir avoir un effet bénéfique.

Peut-être aussi que les entreprises les plus conseillées sont aussi celles dont les dirigeants avaient le plus de difficultés ou dont le projet semblait le moins bien ficelé. L'aide apportée n'ayant pu alors compenser des problèmes difficiles à résoudre.

Plus d'un créateur sur deux bénéficie de l'aide d'un cabinet conseil

	entreprise entreprise active		Ensemble	
non	37,9%	45,7%	43,1%	
oui, occ ou rarement	49,0%	42,7%	44,7%	
oui, souvent	13,1%	11,6%	12,2%	
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: toutes entreprises

Les plus petites entreprises ont eu peu recours aux cabinets conseil : peut-être en éprouvent-elles peu le besoin ?

Les plus importantes aussi : celle-ci disposent peut-être d'autres «conseils».

11,6% de créateurs bénéficient d'un suivi régulier

	non	Oui occ ou rarement	Oui souvent	Ensemble
moins de 10 000 €	49,0%	41,0%	10,0%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	40,8%	45,9%	13,3%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	38,4%	45,1%	16,5%	100,0%
50 000 € et plus	50,1%	40,3%	9,6%	100,0%
Ensemble	45,6%	42,8%	11,6%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

58,1% des entrepreneurs jugent l'aide du cabinet conseil satisfaisante, 31,0% minimale et 10,9% la juge inutile. Que l'entreprise soit encore en activité ou non, l'opinion quant à l'action des cabinets ne varie guère, avec des niveaux de satisfaction sensiblement similaires.

Opinion mitigée sur l'aide des cabinets conseils agréés

	Inutile	Minimale	Satisfaisante	Ensemble
moins de 10 000 €	12,7%	35,1%	52,2%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	10,2%	31,8%	58,0%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	8,6%	31,6%	59,8%	100,0%
50 000 € et plus	10,6%	23,3%	66,1%	100,0%
Ensemble	10,9%	31,0%	58,1%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES Champ : entreprises actives ayant eu recours à un cabinet agréé

Remarque: 89,7% des prestations réalisées par les cabinets conseil l'ont été par des cabinets agréés par la Direction du Travail de Guadeloupe. Les entreprises, encore actives ou non, ont pu avoir recours à des cabinets non agréés.

Dans trois cas sur quatre, l'entrepreneur s'est déplacé auprès du cabinet pour bénéficier d'une prestation de conseil. Le cabinet s'est déplacé dans 14,8% des cas, les autres interventions se sont faites sous forme d'une assistance téléphonique.

Le management et la gestion administrative constituent pour les deux tiers le domaine d'intervention des cabinets, suivi du conseil juridique (23,4%).

Des entrepreneurs plutôt satisfaits

70,4% des dirigeants sont satisfaits de leur création. Mais si 22,5% sont peu satisfaits, 7,1% ne le sont pas du tout. C'est parmi les plus petites entreprises en termes de chiffre d'affaires, que l'on rencontre le plus d'insatisfaits.

Niveau de satisfaction élevé des entrepreneurs

	Pas ou peu satisfait	Plutôt satisfait	Très satisfait	Ensemble
moins de 10 000 €	43,9%	38,6%	17,5%	100,0%
de 10 000 à 30 000 €	27,2%	50,0%	22,8%	100,0%
de 30 000 à 50 000 €	31,2%	54,1%	24,7%	100,0%
50 000 € et plus	15,3%	51,1%	33,6%	100,0%
Ensemble	29,6%	46,7%	23,7%	100,0%

Source enquête PIJ DTEFP, traitement SEPES - Champ: entreprises actives

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Projet Initiative Jeune (PIJ - volet création) a été mis en place en 2001 par la loi pour l'Outre-mer afin de soutenir les créateurs d'entreprise de moins de 31 ans en leur attribuant une aide en capital d'un montant maximal de 7 320 Euros. Fin 2008 et depuis sa création, le dispositif PIJ a accompagné en Guadeloupe plus de 3500 jeunes créateurs d'entreprise. Dans un souci d'évaluation du dispositif après 7 ans d'existence, les SEPES (Service, Etudes, Prospectives, Evaluation, Statistiques) des Antilles-Guyane avec le soutien des services de la création d'entreprise des DTEFP ont décidé de réaliser fin 2008 une étude sur le devenir des entreprises créées en 2004 et 2005 après trois ans d'existence.

Dans cette étude, il s'agit en particulier de mettre en évidence:

- > La pérennité et la solidité des entreprises aidées (après 3 ou 4 ans d'existence)
- > les points faibles et les points forts de la mesure (pour améliorer le dispositif)
- > l'impact sur l'emploi de l'activité de ces entreprises

Les 3 SEPES des Antilles-Guyane se sont associés pour la réalisation de cette étude sur les entreprises créées en 2003 et 2004 via un PIJ.

Un cahier des charge à été rédigé et un questionnaire a été élaboré par les SEPES. L'enquête SINE de l'Insee (Système d'Information sur les nouvelles entreprises) pouvant servir de référence, a inspiré certaines questions rendant les comparaisons possibles.

Un cabinet unique a été sélectionné pour réaliser la collecte téléphonique auprès des entreprises des trois régions.

Chaque région a fourni au cabinet son échantillon, sur la base de taux de sondages variables choisis selon la région, à partir de la liste exhaustive des entreprises créées à l'aide des PIJ en 2004 et 2005 et a ensuite exploité les données à sa convenance.

La base de sondage a été constituée des entreprises du champ PIJ Antilles-Guyane, à partir des dossiers des bénéficiaires de la mesure. Pour la Guadeloupe, la quasitotalité des entreprises a été retenue dans l'échantillon (85%). Au final, 41% des entreprises créées à l'aide des PIJ en 2004 et 2005 ont répondu à l'enquête, soit 510 enquêtes. L'échantillon a été stratifié sur les secteurs d'activité regroupés (Industrie-BTP, commerce, services) et le secteur géographique (Grand-centre, îles du nord, reste de la Guadeloupe).

En particulier, il est possible de distinguer Guadeloupe et îles du Nord dans les résultats.

Sur le fichier fourni par le cabinet, des contrôles de cohérence des variables ont été effectués et quelques corrections ont été apportées.

Des variables disponibles hors questionnaire et issues du système d'information PIJ local ont aussi été exploitées : sexe, qualification, situation antérieure et diplôme du

Dans certains cas, plusieurs créateurs ont sollicité ensembles l'aide PIJ pour créer une même entreprise.

Les questionnaires ont été globalement correctement remplis. Une seule variable qualitative a été partiellement non remplie (part du PIJ dans l'investissement de départ dans l'entreprise) mais l'exploitation de la réponse reste tout à fait raisonnable et vu l'importance de la question, il aurait été dommage de ne pas la traiter.

Les données ont ensuite été redressées par strate.

BIBLIOGRAPHIE

- > SINE (système d'information sur les nouvelles entreprises) :
- «la création d'entreprise en Guadeloupe en 2006, taux de survie supérieur à la moyenne», Insee, Antiane-Eco n°6, février 2008.
- «créer son entreprise, assurer d'abord son propre emploi», Insee-Première n°1167, décembre 2007.
- > www.travail-solidarite.gouv.fr



Les Entreprises de Guadeloupe créées via le dispositif PIJ (Projet Initative Jeune)

Téléphone: 0590 80 50 50 - Télécopie: 0590 80 50 00

Bureau de Jarry:

Immeuble Raphaël - ZAC de Houelbourg Sud - Lot nº13 - ZI de Jarry - 97122 Baie-Mahault Téléphone: 0590 83 10 34 - Télécopie: 0590 83 70 75

Bureau de St-Martin :

Immeuble GITEM - Lieu-dit ZAC St-Jean - Bellevue - 97150 Saint-Martin Téléphone: 0590 29 02 25 - Télécopie: 0590 29 18 73

Rédaction SEPES (Service, Etudes, Prospectives, Evaluation, Statistiques) Tél.: 05.90.80.50.38 - 05.90.80.50.63 - Courriel: dd-971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr



